

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-14

Séance du 23/03/2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-trois mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le quinze mars deux mille-vingt-deux.

Monsieur Dufour Williams a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX			X	Freddy Rey	Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON			X		Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON			X		Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD			X	Evelyne Labrude
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	Alain Perrot	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : Etude d'élaboration de la stratégie foncière du syndicat

Annule et remplace la délibération BS-2021-5 prise lors du bureau syndical du 28/04/2021

Considérant que le SIAGA a pour objectif la mise en œuvre de projets de reconquête du fonctionnement des milieux aquatiques et humides et la prévention des inondations

Considérant qu'une stratégie foncière est un outil pour organiser et faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions visant la préservation et la restauration des zones humides et des cours d'eau, nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux et la restauration de la trame turquoise ainsi que la prévention des inondations

Le Président :

Expose l'importance de l'élaboration d'une stratégie foncière propre au syndicat pour faciliter la mise en œuvre de ses programmes d'action

Indique qu'une étude d'élaboration de stratégie foncière peut être financée dans la limite de 70 % des dépenses par l'Agence de l'Eau

Indique que le coût estimatif de l'étude est de 54 000 € TTC

Le Président propose :

- **De solliciter** l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau (70 % de dépenses subventionnées) et à tous les autres partenaires financiers (tels que des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie...)

Après avoir délibéré, le conseil syndical :

- **Autorise** le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et de tous les autres partenaires financiers.
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette étude.

Fait et délibéré en séance, le 23/03/2022

Le Président
Jean-Louis REYNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le : 31/03/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

